

Comment bien utiliser mon assurance Globe PVT ?



- | | | | | | |
|---|---|---|--|---|--|
| 1 | Je consulte le médecin de mon choix. Si j'ai besoin de conseils, je peux contacter la plateforme Mutuaide (numéro de téléphone sur ma carte d'assuré ou medical@mutuaide.fr). | 1 | J'appelle le numéro des urgences du pays où je me trouve et je suis leurs instructions. | 1 | Je contacte la plateforme d'assistance Mutuaide pour leur expliquer la situation. |
| 2 | Je me rends au rendez-vous et je récupère auprès du médecin un compte-rendu de la consultation indiquant le diagnostic et toutes autres informations médicales nécessaires. | 2 | Si j'en suis capable, je contacte ensuite par téléphone la plateforme d'assistance Mutuaide ouverte 24/24h et 7/7j pour leur expliquer la situation. Si je ne peux pas le faire moi-même, un de mes proches ou l'hôpital le fait à ma place (01.55.98.71.30 ou medical@mutuaide.fr). Je garde toujours sur moi la carte d'assuré Globe PVT que le personnel soignant peut utiliser pour contacter Mutuaide, la plateforme d'assistance d'ACS. | 2 | Si le décès concerne un membre de la famille proche (parents, grands-parents, frères ou sœurs) et survient suite à un accident ou une maladie soudaine, Globe PVT peut me fournir un billet d'avion aller-retour vers mon pays de résidence. |
| 3 | Je règle le montant de la consultation et je récupère une facture détaillée à mon nom ainsi qu'une preuve de paiement. | 3 | Si je reste plus de 24 heures à l'hôpital, La plateforme d'assistance Mutuaide s'occupe d'ouvrir un dossier pour une demande de prise en charge directe. Globe PVT prend alors le relai pour le règlement des factures, voire même un rapatriement si la situation l'exige. Je n'avance aucun frais. Si je reste moins de 24 heures à l'hôpital, je paie les frais demandés puis envoie une demande de remboursement via le formulaire de remboursement en ligne si les frais sont inférieurs à 500 €, ou bien par courrier si les frais sont supérieurs à 500€. | 3 | |
| 4 | Si les frais sont inférieurs à 500€, je peux utiliser le formulaire de remboursement en ligne . | 4 | Si je suis hospitalisé plus de 7 jours sans accompagnement familial , je peux demander la venue d'une personne de ma famille proche. Son billet d'avion A/R et son hébergement sont alors pris en charge par Globe PVT. | 4 | |
| 5 | Ma demande est généralement traitée dans la semaine suivant sa réception. On peut alors me demander plus d'informations ou m'informer du suivi de ma demande. | | | | |

